

**Relevé de conclusions : Comité technique Aides financières  
et accompagnement du PDALD  
4 novembre 2010**

Présents : V. VUITTON, S. REYNAUD-WINIARSKI, V. MASSON, MF. GAUME, O. GUILLOT, C. DEVILLERS.

Excusés : D. HENEULT, N. BERUT

Ordre du jour :

- 1/ Retour sur les bilans ASLL 2010
- 2/ DAAP : travail sur la communication
- 3/ Questions diverses

**1. Retour sur les bilans ASLL 2010 :**

Au 30 septembre, les bilans intermédiaires des conventions et marchés d'ASLL sont les suivants :

| ASSOCIATION  | Territoire               | Type de mesures                  | Coût     | TOTAL        | ETP mobilisés | Réalisé au 30/09/2010 |
|--------------|--------------------------|----------------------------------|----------|--------------|---------------|-----------------------|
| Pierre VALDO | Loire                    | 10 suivis simples mensuels       | 161,50 € | 19 380,00 €  | ?             | 14                    |
| RENAITRE     | St-Etienne               | 8 suivis simples mensuels        | 161,50 € | 17 713,80 €  | 0,28          | 8                     |
|              |                          | 6 baux glissés                   | 368,30 € |              |               | 4                     |
|              | Forez                    | 10 suivis simples mensuels       | 161,50 € | 17 440,00 €  | 0,4           | 2                     |
|              |                          | 2 suivis public 5                | 282,50 € |              |               | 1                     |
| ANEF         | St-Etienne + GOP + Forez | 37 suivis simples mensuels       | 161,50 € | 161 311,00 € | 2,5           | 52                    |
|              |                          | 21 suivis public 5               | 282,50 € |              |               | 17                    |
|              |                          | 50 baux glissés                  | 368,30 € |              |               | 49                    |
| ADSEA        | Roannais                 | 24 suivis simples mensuels       | 161,50 € | 60 072,00 €  | 1             | 12                    |
|              |                          | 4 suivis public 5                | 282,50 € |              |               | 4                     |
| ARIV         | Loire                    | 30 suivis simples + 20 renforcés |          | 51 000,00 €  | ?             |                       |

Les données concernant les 2 PACT et l'ASL ont déjà été transmises dans le cadre des bilans MOUS.

VALDO : il est à noter que comme l'année dernière le nombre de mesures réalisées est supérieur à l'objectif. Cette année, les mesures sont courtes (3 mois en moyenne) et concernent surtout des

|  |  |  |  |
|--|--|--|--|
|  <p>Conseil général<br/><b>LOIRE</b><br/>EN RHÔNE-ALPES<br/>Délégation à la Vie Sociale</p> | <p align="center"><b>Direction<br/>des politiques sociales</b></p> |  | <p align="right"><b>Page 2 sur 2</b></p> |
|--|--|--|--|

familles. Un des objectifs principaux de cette mesure est l'appropriation de la langue française et l'accompagnement dans les démarches administratives.

RENAITRE : l'objectif n'est pas atteint sur le Forez mais cela peut s'expliquer par le fait que l'association a repris les mesures auparavant effectuée par l'ADSEA le 1<sup>er</sup> mai 2010. L'association souhaitant poursuivre cette mesure, il est proposé d'organiser des réunions d'information avec les travailleurs sociaux afin d'augmenter le nombre des orientations.

ANEF : un courrier a été envoyé au CG avec copie à la CAF et à la DDCS car l'association souhaiterait une prise en charge financière plus importante concernant :

- la compensation du coût du départ à la retraite de Mme ROMANET ;
- la compensation du retrait de la subvention du collecteur du 1% ;
- une revalorisation importante des mesures car l'action est déficitaire.

Une rencontre devrait avoir lieu entre le CG et l'association.

ADSEA : l'association a fait part de sa difficulté à assurer les mesures en 2010 (suite notamment au non-remplacement d'un mi-temps dans le cadre d'un congé maternité). L'association pointe un déficit de cette action qui la conduit à envisager un éventuel retrait pour 2011 : cette information devra être confirmée à l'issue du conseil d'administration de l'association qui aura lieu en décembre.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il semble important de prévoir une remise à plat du financement des mesures ASLL. Cela pourrait s'envisager à la suite de l'étude réalisée sur les baux glissants.

## **2. le DAAP : travail sur la communication :**

Une 1<sup>ère</sup> commission doit avoir lieu dans la 2<sup>ème</sup> quinzaine de janvier (*note du 20/12 : la date est fixée le 19 janvier de 10h à 12h à la DVS*).

Le CG doit faire passer aux CAFs :

- le règlement intérieur lorsqu'il aura été approuvé par la Commission permanente du 15 novembre ;
- l'imprimé de demande d'aide en version informatique.

Le site du PDALD sera mis à jour afin d'intégrer ces documents.

Une fiche d'information est élaborée en séance (cf doc ci-joint) ; elle a vocation à être diffusée aux services instructeurs.

## **4/ Questions diverses :**

- demandes de prise en charge d'impayés locatifs par l'ANEF : les conventions ASLL prévoient que le FLU peut être sollicité en cas de constitution d'impayés locatifs dans le cadre du bail glissant : 3 aides sont validées (Mlle WILLIAMS pour 139,80€, Mme BOUZERARA pour 139,63€, Mme BOUQUAL pour 220,21€) une demande nécessite un complément d'information (Mlle NAVARRO).

**Prochaine réunion prévue le jeudi 6 janvier 2011 à 14h00  
au Conseil général,  
Direction des Ressources Humaines  
14 rue du Coin à St Etienne- salle 01 RDC**